

Image not found or type unknown



Promesse d'achat immobilier

Par **tati**, le **27/01/2009** à **10:42**

bonjour je prévois pour acheter une maison j'ai discuté avec le propriétaire pour une promesse d'achat je voulais savoir si ça se faisait devant un notaire la promesse d'achat le propriétaire m'a demandé 1000 euro en liquide pour une avance esquivant le droit de faire ça en attendant d'une réponse je vous remercie

Par **magali29**, le **27/01/2009** à **10:50**

Bonjour, si vous êtes sûr de vous pour l'achat de cette maison vous devez remplir un compromis de vente avec le vendeur devant notaire. Ce document sert à établir les conditions de la vente (prix, état des lieux.....). Suite à la signature de ce compromis vous aurez alors 7 jours pour vous rétracter. La signature d'un compromis est la seule promesse d'achat. Et si vous lui remettez la somme qu'il demande rien ne pourra l'empêcher de vendre son bien à quelqu'un d'autre. Pour plus de renseignements, je vous conseille d'appeler un notaire qui vous donnera toutes les infos nécessaires à la procédure d'achat d'un bien immobilier. Mieux vaut être prudent.